



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique****Soixante-quatrième session**

Genève, 20-22 octobre 2021

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Programme de travail**Programme de travail : examen du programme biennal pour 2020-2021 et proposition de programme pour 2022-2023****Note du secrétariat****I. Introduction**

1. À sa soixante-troisième session, le Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (WP.24) a confirmé son choix initial pour son programme de travail à long terme (2020-2030), à savoir quatre modules principaux, ainsi que les activités à mener et les réalisations escomptées au titre de chaque module dans le cadre de son programme de travail biennal pour 2020-2021.

2. L'exercice biennal pour 2020-2021 touchant à sa fin, le présent document passe en revue les travaux réalisés par le WP.24 au cours de cette période pour chacun des quatre modules. Des activités et des réalisations pour l'exercice biennal 2022-2023 sont en outre proposées pour examen et adoption éventuelle par le WP.24.

II. Modules du programme de travail à long terme

3. Le WP.24 mène des activités dans le cadre des quatre modules clefs suivants :
- Suivi, examen et mise à jour de l'AGTC et du Protocole à l'AGTC ;
 - Politiques et mesures en faveur du transport intermodal ;
 - Examen et suivi des nouveaux enjeux du transport de marchandises et de la logistique ;
 - Examen et mise à jour des Directives OMI/OIT/CEE pour le chargement des cargaisons dans des unités de transport intermodales.
4. On trouvera dans l'annexe III du document ECE/TRANS/WP.24/145 une description détaillée de chaque module.



III. Examen du programme de travail pour 2020-2021

5. On trouvera dans le tableau ci-après le programme de travail arrêté pour 2020-2021. Les activités convenues font l'objet de la première colonne et les réalisations escomptées, de la deuxième colonne. La colonne 3 présente une évaluation succincte du travail accompli, c'est à dire des réalisations du WP.24.

| <i>Activités</i> | <i>Réalisations escomptées</i> | <i>Évaluation succincte</i> |
|---|---|---|
| <i>a) Suivi, examen et mise à jour de l'AGTC et du Protocole à l'AGTC</i> | | |
| <p>Le WP.24 veille à ce que l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC) et son Protocole soient pertinents et à jour</p> <p>Le WP.24 encourage l'adhésion aux deux instruments juridiques</p> <p>Le WP.24 surveille la mise en œuvre des deux instruments juridiques</p> | <p>Les lignes et les installations de l'AGTC sont mises à disposition dans le système d'information géographique (SIG)</p> <p>Les propositions d'amendements sont examinées et adoptées selon que de besoin</p> <p>Une adhésion de plus à l'AGTC et deux de plus au Protocole</p> <p>Les travaux sur le mécanisme de suivi ont commencé</p> | <p>Activités :</p> <p>Pertinence de l'AGTC et de son Protocole :</p> <p>Au cours de l'exercice biennal 2020-2021, le WP.24 s'est efforcé de remédier aux incohérences détectées dans l'AGTC et dans son Protocole. Ce travail a amené des Parties contractantes à proposer des amendements à l'AGTC, s'assurant par-là que l'Accord reste pertinent et d'actualité. Le même travail doit maintenant être effectué pour le Protocole à l'AGTC, ce qui n'est pas encore le cas. La numérisation de l'AGTC a commencé.</p> <p>Nouvelles adhésions à l'AGTC et à son Protocole :</p> <p>Le Turkménistan a adhéré à l'AGTC. Il n'y a pas eu de nouvelle adhésion au Protocole.</p> <p>Suivi de la mise en œuvre pour les deux instruments :</p> <p>Le WP.24 a réfléchi à un mécanisme de suivi de la mise en œuvre de l'AGTC.</p> <p>Évaluation des réalisations :</p> <p>Les lignes et les installations de l'AGTC sont mises à disposition dans le SIG – objectif atteint en partie : le travail de numérisation a commencé.</p> <p>Les propositions d'amendements sont examinées et adoptées selon que de besoin – objectif atteint pour l'AGTC : cinq propositions d'amendements à l'AGTC ont été adoptées à la soixante-troisième session, et quatre autres propositions devraient être examinées à la soixante-quatrième session.</p> <p>Une adhésion de plus à l'AGTC et deux de plus au Protocole – objectif atteint pour l'AGTC : le Turkménistan a adhéré à l'AGTC en 2020.</p> |

| Activités | Réalizations escomptées | Évaluation succincte |
|--|--|--|
| | | <p>Les travaux sur le mécanisme de suivi ont commencé - objectif atteint pour l'AGTC : le WP.24 a réfléchi à un mécanisme de suivi de la mise en œuvre de l'AGTC.</p> |
| <p>b) <i>Politiques et mesures en faveur du transport intermodal</i></p> | | |
| <p>Le WP.24 encourage l'efficacité du transport intermodal et s'attaque aux goulets d'étranglement identifiés</p> | <p>Mise en place d'un mécanisme d'identification des goulets d'étranglement</p> <p>L'examen de la Résolution est entrepris</p> | <p>Activités :</p> <p>Encourager l'efficacité et s'attaquer aux goulets d'étranglement grâce à l'adoption de nouvelles approches des opérations de transport intermodal :</p> |
| <p>Le WP.24 sert de plateforme de connaissances pour le transport intermodal et de plateforme d'échange de données d'expérience</p> | <p>La discussion sur l'utilisation du carnet TIR dans les opérations de transport intermodal a commencé</p> | <p>Le WP.24 s'est employé à évaluer les points forts et les insuffisances du transport intermodal, que l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur le transport a mis en lumière. Dans ce cadre, il a recensé des mesures visant à améliorer l'efficacité de ce transport, qui figurent dans la résolution sur le renforcement du transport intermodal de marchandises.</p> |
| <p>Le WP.24 définit et promeut de nouvelles approches pour l'exécution des opérations de transport intermodal</p> | | <p>Le WP.24 comme plateforme de connaissances :</p> |
| <p>Le WP.24 fait le point sur la Résolution d'ensemble adoptée par la Conférence européenne des ministres des transports (CEMT) sur le transport combiné et veille à son application</p> | | <p>Le WP.24 a servi de plateforme pour l'échange des enseignements tirés de la COVID-19. Il a analysé les mesures de lutte contre l'épidémie et ses effets sur le transport intermodal de marchandises et a formulé des recommandations à cet égard.</p> |
| | | <p>Suivi de l'application de la Résolution d'ensemble de la CEMT :</p> |
| | | <p>Le WP.24 a continué de recueillir des informations auprès des pays au moyen d'un questionnaire sur la mise en œuvre des mesures mentionnées dans la Résolution d'ensemble de la CEMT.</p> |
| | | <p>Évaluation des réalisations :</p> |
| | | <p>Mise en place d'un mécanisme d'identification des goulets d'étranglement – objectif partiellement atteint : les goulets d'étranglement ont été identifiés par le WP.24. Le mécanisme de mise en œuvre de l'AGTC peut en partie servir de mécanisme d'identification des goulets d'étranglement.</p> |
| | | <p>L'examen de la Résolution est entrepris – objectif atteint : le WP.24 doit examiner la Résolution à la soixante-quatrième session.</p> |

| <i>Activités</i> | <i>Réalisations escomptées</i> | <i>Évaluation succincte</i> |
|--|--|--|
| | | La discussion sur l'utilisation du carnet TIR dans les opérations de transport intermodal a commencé – objectif atteint : le WP.24 a commencé à déterminer les segments des opérations de transport intermodal sur lesquels le régime TIR pourrait être appliqué efficacement. |
| <i>c) Examen et suivi des nouveaux enjeux du transport de marchandises et de la logistique</i> | | |
| Le WP.24 recense les nouveaux enjeux du transport de marchandises et de la logistique et les analyse | <p>Au moins un enjeu supplémentaire a été recensé et son analyse a commencé</p> <p>Le manuel portant sur l'élaboration des plans directeurs nationaux pour le transport de marchandises et la logistique est élaboré</p> | <p>Activités :</p> <p>Recensement des nouveaux enjeux :</p> <p>Dans son travail d'évaluation de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur le transport intermodal, le WP.24 a recensé un certain nombre de problèmes à résoudre afin d'améliorer le transport intermodal de marchandises. L'analyse de ces problèmes doit commencer à la soixante-quatrième session.</p> <p>Le WP.24 a élaboré et publié le manuel sur l'élaboration des plans directeurs nationaux pour le transport de marchandises et la logistique, qui fournit des lignes directrices et de bonnes pratiques pour développer plus avant le secteur, à l'intention des pays qui sont déjà bien engagés dans le transport de marchandises et la logistique et de ceux qui le sont moins.</p> <p>Évaluation des réalisations :</p> <p>Au moins un enjeu supplémentaire a été recensé et son analyse a commencé – objectif atteint : plusieurs enjeux ont été recensés, qui sont pris en compte dans la résolution sur le renforcement du transport intermodal de marchandises. L'analyse de ces enjeux doit commencer à la soixante-quatrième session.</p> <p>Le manuel sur l'élaboration des plans directeurs nationaux pour le transport de marchandises et la logistique est élaboré – objectif atteint : le manuel a été élaboré et publié.</p> |
| <i>d) Examen et mise à jour des Directives OMI/OIT/CEE pour le chargement des cargaisons dans des unités de transport intermodales</i> | | |
| Le WP.24 fait le point sur les Directives OMI/OIT/CEE pour le chargement des cargaisons dans des unités de transport intermodales | L'examen des Directives a commencé | <p>Activités :</p> <p>Révision du Code de bonnes pratiques pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport (Code CTU) :</p> |

| <i>Activités</i> | <i>Réalisations escomptées</i> | <i>Évaluation succincte</i> |
|------------------|--------------------------------|---|
| | | Des travaux préparatoires informels ont été entrepris en 2021 pour savoir quelles sections du Code CTU doivent être actualisées en priorité. Évaluation des réalisations : L'examen des Directives a commencé – objectif atteint : les travaux préparatoires informels en sont la première étape. |

IV. Projet de programme de travail biennal pour 2022-2023

6. Le projet de programme de travail biennal pour 2022-2023 propose des activités à mettre en œuvre au cours du prochain exercice biennal, pour examen par le WP.24. Les activités sont classées dans les quatre modules du programme de travail à long terme. Elles sont énumérées avec les réalisations escomptées, qui ont été déterminées pour aider le WP.24 à évaluer ses résultats. Le programme comprend les mesures qui figurent dans la résolution sur le renforcement du transport intermodal de marchandises.

a) *Suivi, examen et mise à jour de l'AGTC et du Protocole à l'AGTC*

| <i>Activités :</i> | <i>Réalisations escomptées :</i> |
|--|---|
| Le WP.24 veille à ce que l'AGTC et son Protocole soient pertinents et à jour | Les lignes et les installations de l'AGTC sont tenues à jour dans le SIG |
| Le WP.24 encourage l'adhésion aux deux instruments juridiques | Les propositions d'amendements sont examinées et adoptées selon que de besoin |
| Le WP.24 surveille la mise en œuvre des deux instruments juridiques | Une adhésion de plus à l'AGTC et deux de plus au Protocole |
| Le WP.24 désigne les réseaux principaux | Un mécanisme de suivi est utilisé pour évaluer la mise en œuvre de l'AGTC et un mécanisme de suivi est élaboré pour son Protocole Le débat sur les réseaux principaux a commencé |

b) *Politiques et mesures en faveur du transport intermodal*

| <i>Activités :</i> | <i>Réalisations escomptées :</i> |
|--|--|
| Le WP.24 encourage l'efficacité du transport intermodal et s'attaque aux goulets d'étranglement identifiés | Les travaux sur la numérisation des documents et l'automatisation du secteur ont progressé. Le débat sur les objectifs concernant la part de marché du transport intermodal dans le secteur du fret a avancé. |
| Le WP.24 sert de plateforme de connaissances pour le transport intermodal et de plateforme d'échange de données d'expérience | Le suivi de la Résolution d'ensemble de la CEMT est plus efficace |
| Le WP.24 définit et promeut de nouvelles approches pour l'exécution des opérations de transport intermodal | La discussion sur l'utilisation du carnet TIR dans les opérations de transport intermodal a abouti à l'élaboration de recommandations |
| Le WP.24 fait le point sur la Résolution d'ensemble adoptée par la CEMT sur le transport combiné et veille à son application | |

c) Examen et suivi des nouveaux enjeux du transport de marchandises et de la logistique

Activités :

Le WP.24 recense les nouveaux enjeux du transport de marchandises et de logistique et les analyse

Réalizations escomptées :

Les travaux sur l'interopérabilité des données et les réseaux de collaboration ont été analysés et des activités ont été lancées.

L'élaboration d'un manuel visant à appuyer l'automatisation dans le secteur a commencé

d) Examen et mise à jour des Directives OMI/OIT/CEE pour le chargement des cargaisons dans des unités de transport intermodales

Activités :

Le WP.24 fait le point sur les Directives OMI/OIT/CEE pour le chargement des cargaisons dans des unités de transport intermodales

Réalizations escomptées :

Des sections du Code CTU ont été sélectionnées pour être actualisées en priorité.
